

2A TRANSPORT

Société à Responsabilité Limitée

Au Capital de 5 400,00 €

Siège social : 95 avenue du Président Wilson, 93108 Montreuil Cedex

N° SIRET : 902 480 318 APE : 4941 B

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE du 15 juillet 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT ET CINQ

Le 1 juillet à AUBERVILLIERS,

A 16 heures 15.

Sur convocation de la Gérance, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société dénommée **2A TRANSPORT**, société à Responsabilité Limitée, établie et ayant son siège social au 95 avenue du Président Wilson, 93108 Montreuil Cedex, (France)

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Les associés présent sont :

Mme. BOUGHAZI Rania, Farah, née le 04/02/1996 à Tlemcen (Algérie), de nationalité Française, demeurant 70 rue Léon Frot 75011 Paris. Propriétaire de 50 parts sociales,
Ici présent.

M. CHERIFI Anis, né le 10/08/1994 à Montreuil, de nationalité Française, demeurant 70 rue Léon Frot 75011 Paris. Propriétaire de 50 parts sociales,
Ici présent.

Total des parts présentes ou représentées : 100 parts sociales soit 100 % des parts sociales
ci 100 parts sociales.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés ;
- le texte des projets de résolutions.
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée
- les accusés de réception des lettres de convocations ;

RB

A. E

2A TRANSPORT

Société à Responsabilité Limitée

Au Capital de 5 400,00 €

Siège social : 95 avenue du Président Wilson, 93108 Montreuil Cedex

N° SIRET : 902 480 318 APE : 4941 B

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE du 15 juillet 2025

Le Président déclare que les documents requis ont été adressés aux actionnaires au moins quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la Loi.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis Le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert de siège ;
- Modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs pour effectuer les formalités légales.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre les débats.

Le Président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire décide du changement du siège social de la société **2A TRANSPORT**.

Nouveau siège sociale : **107 bis rue Henri Barbusse, 93300 Aubervilliers**

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts qui est désormais intitulé comme suit :

ARTICLE 5 SIEGE SOCIAL

Le siège social est établi au : **107 bis rue Henri Barbusse, 93300 Aubervilliers**

Il peut être transféré en tout autre endroit de la même ville ou dans un département français par simple décision de la présidence qui, dans ce cas est autorisée à modifier les statuts en conséquence et partout ailleurs y compris dans toute l'Europe, en application des Lois européennes par délibération collective extraordinaire des associés.

RB

A. E

2A TRANSPORT

Société à Responsabilité Limitée

Au Capital de 5 400,00 €

Siège social : 95 avenue du Président Wilson, 93108 Montreuil Cedex

N° SIRET : 902 480 318 APE : 4941 B

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE du 15 juillet 2025

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le procès-verbal, qui a été signé après lecture par le Gérant et les associés.

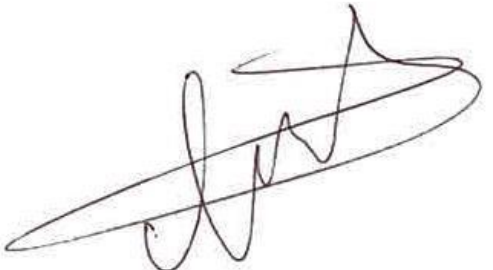
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures.

Fait à Aubervilliers, le 1 juillet 2025

Mme. BOUGHAZI Rania, Farah



M. CHERIFI Anis



RB

A. E